

## LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

**CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE DE COUVERTURE DU 1ER OCTOBRE 2025 AU 1ER OCTOBRE 2026.**

Nom du demandeur :

---

Adresse :

---

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

---

Téléphone :

---

Courriel :

---

\*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui  Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée.

### Date d'entrée en vigueur de la police

La date d'effet de votre police sera fixée à la date d'aujourd'hui. Si vous souhaitez que votre police prenne effet à une date différente, veuillez l'indiquer ci-dessous. Si vous disposez d'une police existante, la date de début doit correspondre à la date d'expiration de votre police existante. Veuillez noter que la date d'expiration commune de la police est le 1er octobre.

**Date d'entrée en vigueur souhaitée (ne rien indiquer pour que votre police prenne effet à partir d'aujourd'hui) :**

---

### Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Êtes-vous ergothérapeute et dirigez une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?  Oui  Non

---

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom commercial :

---

Adresse du lieu (si différente de celle ci-dessus) :

---

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

---

Si vous possédez ou gérez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée.

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?

Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

## Renseignements sur le membre

Pour être admissible à cette assurance, vous devez être membre de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE). Si vous n'êtes pas membre, la couverture sera nulle. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle de l'Association canadienne des ergothérapeutes?

Oui  Non

Numéro de membre :

---

## Détails sur la partie proposante

Je suis un(e)

Employé

Entrepreneur indépendant

Propriétaire d'une entreprise d'ergothérapie

Propriétaire d'une entreprise multidisciplinaire

Autre (veuillez fournir des détails) :

---

**Un employé** : est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé).

**Un entrepreneur indépendant** : est propriétaire unique (ou constitué en personne morale) et aucun autre employé ou sous-traitant ne travaille en votre nom.

**Propriétaire d'une entreprise spécialisée uniquement dans l'ergothérapie** : constituée en société ou non, avec uniquement des ergothérapeutes travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom d'entreprise et/ou des employés/ contractuels non professionnels.

**Un propriétaire d'entreprise multidisciplinaire** : propriétaire d'une entreprise constituée en société ou non, comptant d'autres professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial, et/ou des employés/contractuels non professionnels.

Veuillez indiquer le montant total des recettes pour le dernier exercice fiscal :

---

## Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Recommandée pour les entreprises qui comptent des ergothérapeutes travaillant pour une entreprise ou en son nom ou qui facturent leurs services sous son nom commercial.

**Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.**

Si vous êtes constitué en société et que vous travaillez de façon indépendante sans qu'aucun autre professionnel de la santé ne facture sous votre nom commercial, vous n'avez pas besoin de souscrire cette assurance. Votre responsabilité professionnelle individuelle, si elle est souscrite par l'intermédiaire de l'ACE, s'étendra automatiquement à votre nom commercial, sans prime supplémentaire.

### Limites de couverture :

Par réclamation / limite agrégée 6 000 000 \$ par réclamation / 6 000 000 \$ par année d'assurance  
Franchise Néant

Souhaitez-vous souscrire l'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui  Non

Nombre d'ergothérapeutes (employés ou contractuels) travaillant pour le compte de votre entreprise	Prime annuelle
1 à 5	<input type="checkbox"/> 90 \$
6 à 10	<input type="checkbox"/> 120 \$
11 à 15	<input type="checkbox"/> 156 \$
16 à 20	<input type="checkbox"/> 210 \$
Plus de 21	<input type="checkbox"/> Référence

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

-

Votre entreprise a-t-elle déjà fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en responsabilité professionnelle, ou une telle réclamation est-elle en cours contre votre entreprise au Canada ou ailleurs dans le monde?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre votre entreprise?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle uniquement pour votre clinique/entreprise. **Chaque ergothérapeute qui fournit des services à votre clinique/entreprise ou en son nom doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle avec une limite minimale de 5 000 000 \$.** Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

## Assurance responsabilité professionnelle pour cliniques multidisciplinaires

Recommandé pour les entreprises ayant d'autres professionnels de la santé travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom d'entreprise.

**Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.**

Si vous êtes constitué en société et que vous travaillez de façon indépendante sans qu'aucun autre professionnel de la santé ne facture sous votre nom commercial, vous n'avez pas besoin de souscrire cette assurance. Votre responsabilité professionnelle individuelle, si elle est souscrite par l'intermédiaire de l'ACE, s'étendra automatiquement à votre nom commercial, sans prime supplémentaire.

### Limites de couverture :

Par réclamation / limite agréée	6 000 000 \$ par réclamation / 6 000 000 \$ par année d'assurance
Franchise	Néant

Souhaitez-vous souscrire à une assurance responsabilité professionnelle pour cliniques multidisciplinaires?  Oui  Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise a-t-elle déjà fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en responsabilité professionnelle, ou une telle réclamation est-elle en cours contre votre entreprise au Canada ou ailleurs dans le monde?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre votre entreprise?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

La police d'assurance responsabilité professionnelle pour clinique multidisciplinaire de l'ACE couvre les services en personne et les services de télésanté/en ligne fournis dans le monde entier. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les paramètres de la couverture.

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle uniquement pour votre clinique/entreprise. **Chaque ergothérapeute qui fournit des services à votre clinique/entreprise ou en son nom doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle avec une limite minimale de 5 000 000 \$.**

Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Indiquez la répartition selon les catégories ci-dessous. Les taux indiqués sont les primes annuelles pour chaque professionnel.

**Disciplines exclues :** chiropraticiens, médecins, chirurgiens, dentistes

Discipline	Tarifs par professionnel	Nombre de professionnels	Prime totale
Ergothérapeute			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps plein (assuré par le programme ACE)</li> <li>• Temps plein (Non assuré par le programme ACE)</li> <li>• Temps partiel (&lt;800 heures)</li> </ul>	149 \$ 212 \$ 102 \$		
Acupuncteur (à l'exclusion de la médecine traditionnelle chinoise)	685 \$		
Esthéticienne	401 \$		
Audiologistes / orthophoniste	211 \$		
Consultant en comportement	429 \$		
Conseiller / travailleur social	212 \$		
Diététiste	251 \$		
Éducateur	263 \$		
Ergonome	257 \$		
Thérapeute de l'exercice	223 \$		
Kinésiologue	212 \$		
Massothérapeute	212 \$		
Infirmière	305 \$		
Assistants en ergothérapie / assistants en physiothérapie / assistants en réadaptation	Néant		
Physiothérapeute			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps plein</li> <li>• Temps partiel</li> </ul>	212 \$ 154 \$		
Entraîneur personnel	191 \$		
Psychologue	572 \$		
Psychothérapeute	572 \$		
Consultants en intervention pour le développement des relations	544 \$		
Technologue spécialisé en échographie / Technicien en radiologie	143 \$		
Instructeur de yoga / pilates	191 \$		
Autre (veuillez préciser) :			
	Prime totale pour toutes les disciplines : Plus la taxe de vente applicable :		

## Assurance responsabilité civile générale

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU ou des BIENS à assurer et/ou s'il y a des professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom d'entreprise, il est possible qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne constitue pas une protection suffisante.

Dans ces situations, BMS recommande l'assurance forfait clinique, qui inclut la responsabilité civile générale et une couverture supplémentaire (biens/contenu, perte d'exploitation et criminalité). Veuillez remplir le formulaire de demande d'assurance clinique à la page suivante.

L'assurance responsabilité civile générale fournit une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

### La couverture comprend :

Blessures corporelles et dommages matériels	Par montant de garantie sélectionné
Produits-opérations achevées	Par montant de garantie sélectionné
Préjudice personnel et préjudice publicitaire	Par montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	Par montant de garantie sélectionné
Paievements médicaux	50 000 \$ par personne
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6	5 000 000 \$

### Les avenants d'exclusion

Abus

### Franchises

Dommages matériels	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui  Non

Option	Limite	Coût
Option 1 [Employés et entrepreneurs indépendants uniquement]	2 000 000 \$ par événement/ 5 000 000 \$ par période d'assurance	<input type="checkbox"/> 246 \$
Option 2 [Employés et entrepreneurs indépendants uniquement]	5 000 000 \$ par événement/ 5 000 000 \$ par période d'assurance	<input type="checkbox"/> 356 \$
Option 3 [Propriétaires d'entreprise uniquement]	2 000 000 \$ par événement/ 5 000 000 \$ par période d'assurance Fidélité des employés de 50 000 \$ (caution) Crime de 10 000 \$	<input type="checkbox"/> 322 \$

Option 4 [Propriétaires d'entreprise uniquement]	5 000 000 \$ par événement/ 5 000 000 \$ par période d'assurance  Fidélité des employés de 50 000 \$ (caution) Crime de 10 000 \$	<input type="checkbox"/> 432 \$
---	---	---------------------------------

Fournissez-vous des services d'assistance animale ou de thérapie équine?  Oui  Non

Une proposition d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle fait l'objet d'une réclamation ou d'un procès en matière de responsabilité civile générale, ou une telle réclamation est-elle en cours?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Êtes-vous au courant de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous ou votre entreprise?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

### Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

## Assurance du forfait clinique

Le forfait clinique comprend la responsabilité civile générale, le contenu, la criminalité et les pertes d'exploitation.

**L'assurance responsabilité civile générale** vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

**Le contenu** comprend des biens de toute nature, c. à d. les articles habituels constituant un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité.

**La garantie contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

**L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6024 pour vous assurer d'être adéquatement protégé.

Politique basée sur l'événement.

### **Responsabilité civile générale**

Agrégat général	5 000 000 \$
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$ par événement
Produits-opérations achevées	5 000 000 \$
Préjudice personnel et préjudice publicitaire	5 000 000 \$
Responsabilité civile des locataires	5 000 000 \$ pour tout local
Paievements médicaux	50 000 \$ par personne
Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6	5 000 000 \$

### **Les avenants d'exclusion**

Abus

#### **Franchises**

Dommages matériels	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	1 000 \$

#### **Biens**

Contenus	100 000 \$
Perte d'exploitation (profits)	Perte réelle subie
Refoulement d'égout	Inclus

#### **Exclusions**

Virus et bactéries, cyberincident

#### **Franchises**

Contenus	500 \$ par événement
Refoulement d'égout	2 500 \$
Inondations	25 000 \$
Tremblement de terre	3 %, sous réserve d'un montant minimum de 50 000 \$ (Veuillez noter que les franchises peuvent être différentes pour les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec)

#### **Criminalité**

Malhonnêteté des employés	50 000 \$
Vol simple, vol qualifié ou cambriolage	25 000 \$
Fraude	25 000 \$
Dépenses – limite générale	10 000 \$

#### **Franchise**

1 000 \$

**Coût annuel : 732 \$**

Souhaitez-vous souscrire au forfait clinique?  Oui  Non  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

---

Souscrivez-vous une assurance responsabilité professionnelle individuelle?  Oui  Non

---

L'entité/l'entreprise souscrit-elle une assurance responsabilité professionnelle?  Oui  Non

---

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés. Avez-vous besoin d'une assurance flottante toutes catégories?  Oui  Non

Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment?

---

Fournissez-vous des services d'assistance animale ou de thérapie équine?  Oui  Non

---

Veillez indiquer le nombre de cliniques pour lesquelles vous souhaitez souscrire une assurance (ou si vous avez plus de trois lieux à assurer, un représentant de BMS communiquera avec vous après avoir reçu votre demande):

---

Une proposition d'assurance responsabilité civile générale ou d'assurance de biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous déjà fait l'objet d'une demande d'indemnisation au titre de la responsabilité civile générale et/ou d'une demande d'indemnisation au titre des biens au cours des cinq dernières années?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous ou votre entreprise?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Êtes-vous propriétaire du bâtiment ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et pour lequel vous souhaitez souscrire à une assurance?  Oui  Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien :  Bâtiment  Unité de copropriété

Si oui, veuillez indiquer la valeur de la propriété (Remarque : il ne s'agit pas du coût immobilier) :

---

### Contenu supplémentaire à assurer – Lieu 1

Si vous avez besoin d'une couverture du contenu supérieure à 100 000 \$ pour le forfait clinique, les limites supplémentaires suivantes sont disponibles.

Souhaitez-vous souscrire une couverture supplémentaire pour le contenu?\*

Oui  Non

\* Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs exigent que vous augmentiez votre plafond de contenu d'au moins 3.5 %.

Si oui, veuillez sélectionner la limite requise ci-dessous.

Si des limites plus élevées sont nécessaires, veuillez contacter BMS.

Limite	Prime annuelle supplémentaire
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 85 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 170 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 249 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 340 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 484 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 628 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 707 \$
Plus de 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

### Inondations et tremblements de terre

Franchise en cas d'inondation 25 000 \$

Franchise en cas de tremblement de terre 3 %, soit 50 000 \$ minimum

Veuillez noter : Les franchises peuvent être différentes pour les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec.

Avez-vous besoin d'une couverture contre les inondations et les tremblements de terre? La limite sera automatiquement alignée sur la limite du contenu.  Oui  Non

Si des limites supérieures sont nécessaires, sélectionnez une limite supplémentaire pour les inondations et les tremblements de terre:

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$

200 000 \$	<input type="checkbox"/> 90 \$
225 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
275 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
325 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 150 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 178 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 238 \$
Plus de 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

### Bris d'équipement

La garantie bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'un bris de matériel (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique).

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris d'équipement? La limite sera automatiquement alignée sur la limite du contenu.

Oui  Non

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
225 000 \$	<input type="checkbox"/> 235 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 258 \$
275 000 \$	<input type="checkbox"/> 258 \$

300 000 \$	<input type="checkbox"/> 298 \$
325 000 \$	<input type="checkbox"/> 327 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 327 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 359 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 374 \$
Plus de 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

### Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

### Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

### Responsabilité du fait d'autrui

En tant que propriétaire d'entreprise, vous pourriez être tenu responsable des actes illicites commis par un employé, tels que des dommages corporels résultant d'un abus ou liés à un abus. Si vous êtes intéressé par une couverture limitée à la responsabilité pour risque d'abus (responsabilité du fait d'autrui) pour faire face à une telle circonstance, veuillez contacter BMS lors de la finalisation de votre renouvellement pour obtenir un devis.

## Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple:  $100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90\%) \times 100\,000 \$ = 74\,074 \$$  Indemnisation pour perte (moins franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

**Toutes les pertes sont soumises à une franchise, qui est déduite du montant de l'indemnisation.**

## Lieu numéro 2

Souhaitez-vous souscrire à une couverture du contenu pour un deuxième site?\*  Oui  Non

\*Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs exigent que vous augmentiez votre plafond de contenu d'au moins 3.5 %.

Si oui, sélectionnez le montant de garantie requis ci-dessous. Si des limites plus élevées sont nécessaires, veuillez contacter BMS.

Limite	Prime annuelle supplémentaire
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 195 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 232 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 295 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 324 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 356 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 453 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 498 \$
225 000 \$	<input type="checkbox"/> 525 \$

250 000 \$	<input type="checkbox"/> 549 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 603 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 619 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 670 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 687 \$
Plus de 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Lieu numéro 2 nom de l'entreprise :

Lieu numéro 2 adresse :

Lieu numéro 2 ville :

Lieu numéro 2 prov / terr :

Lieu numéro 2 code postal :

### Inondations et tremblements de terre pour lieu numéro 2

Franchise en cas d'inondation

25 000 \$

Franchise en cas de tremblement de terre

3 %, soit 50 000 \$ minimum

Veuillez noter : Les franchises peuvent être différentes pour les cliniques situées en Colombie-Britannique ou au Québec.

Souhaitez-vous souscrire à une couverture contre les inondations et les tremblements de terre pour le deuxième site? La limite sera automatiquement alignée sur la limite du contenu.  Oui  Non

Si des limites supérieures sont nécessaires, sélectionnez une limite supplémentaire pour les inondations et les tremblements de terre:

Limite	Prime annuelle supplémentaire
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 95 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
225 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$

250 000 \$	<input type="checkbox"/> 150 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 178 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 238 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 250 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 265 \$
Plus de 450 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

### Bris d'équipement pour lieu numéro 2

La garantie bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'un bris de matériel (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique).

Le matériel comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable.

Souhaitez-vous souscrire à une couverture pour les pannes d'équipement pour le deuxième emplacement? La limite sera automatiquement alignée sur la limite du contenu.

Oui  Non

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
175 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 214 \$
225 000 \$	<input type="checkbox"/> 235 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 258 \$
275 000 \$	<input type="checkbox"/> 258 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 298 \$
325 000 \$	<input type="checkbox"/> 327 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 327 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 359 \$

---

450 000 \$

374 \$

---

Plus de 450 000 \$

Référence

---

### Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

---

Adresse :

---

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

---

### Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

---

Adresse :

---

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

---

### Responsabilité du fait d'autrui

En tant que propriétaire d'entreprise, vous pourriez être tenu responsable des actes illicites commis par un employé, tels que des dommages corporels résultant d'un abus ou liés à un abus. Si vous êtes intéressé par une couverture limitée à la responsabilité pour risque d'abus (responsabilité du fait d'autrui) pour faire face à une telle circonstance, veuillez contacter BMS lors de la finalisation de votre renouvellement pour obtenir un devis.

### Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple:  $100\,000\ \$ \div (150\,000\ \$ \times 90\%) \times 100\,000\ \$ = 74\,074\ \$$  Indemnisation pour perte (moins franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

**Toutes les pertes sont soumises à une franchise, qui est déduite du montant de l'indemnisation.**

## Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	50 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 ( individuel), 100 000 (entreprise)

**Limite de la responsabilité globale** 1 000 000 \$

### Domages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

### Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

### Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

**Récompense en cas d'acte criminel**

Récompense en cas d'acte criminel 50 000 \$

**Réparation de matériel informatique**

Inclus

**Franchises**

Chaque incident 1 000 \$

Personnes informées 100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée?  Oui  Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés - Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

### Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site [www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr](http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr). **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS..**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

### \*Garantie supplémentaire disponible

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

**L'assurance contre la fraude** prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

**Fraude par transfert de fonds** est désigné la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ **pour 230 \$/an**

Limite de 100 000 \$ **à partir de 335 \$/an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?  Oui  Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

### Cyberprotection des personnes et des familles (Non disponible pour les membres au Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?  Oui  Non  
Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Avez-vous déjà fait une déclaration de sinistre cyber pour vous-même ou votre famille?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui  Non

---

### Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel au moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

### Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Contrat établi sur la base des réclamations, franchise de 1 000 \$.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui  Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

---

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

---

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

---

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

---

Avez-vous besoin d'une assurance de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi pour une ou plusieurs sociétés supplémentaires?  Oui  Non

---

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation?  Oui  Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. Veuillez indiquer votre type d'entreprise :  Oui  Non

Entreprise à but lucratif  Entreprise à but non lucratif

## Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

### Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

### Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

### Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

### Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

### Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

### Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

## Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

### Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui  Non

**Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.**

## Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment:
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?

Oui  Non

Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$/125 000 \$	<input type="checkbox"/> 109 \$
50 000 \$/250 000 \$	<input type="checkbox"/> 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation?  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain?                       | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure?  | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure?         | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC?   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale?                                | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Été victime d'un vol d'identité?   | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, veuillez fournir des détails.

---

**L'assurance juridique pour les entreprises** offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges:
  - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail
  - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale
  - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
  - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
  - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

**50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé**

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?  
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Oui  Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 168 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 433 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 554 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 977 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 388 \$
3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 942 \$
4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 496 \$
5 000 001 \$ et plus	<input type="checkbox"/> Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal?  Oui  Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?  Oui  Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?  Oui  Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?  Oui  Non
- Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?  Oui  Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?  Oui  Non
- Été impliqué dans un litige contractuel?  Oui  Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?  Oui  Non  
Si oui, veuillez fournir des détails.

## Couverture accident 24 heures sur 24 (Non disponible pour les membres au Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

### L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

### La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?  Oui  Non  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Couverture	Option 1	Option 2
Décès et invalidité accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
<b>Coût</b>	<input type="checkbox"/> <b>42 \$</b>	<input type="checkbox"/> <b>70 \$</b>

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

### Assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « conjoint » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,

- a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Couverture pour les conjoints	Si l'option 1 est sélectionnée	Si l'option 1 est sélectionnée
Coût	21 \$	35 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?  Oui  Non

Veillez inclure le nom de votre conjoint :

---

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

---

## NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

**Coût annuel : 45 \$**

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?  Oui  Non

---

## Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations. Je reconnais que les assureurs ont le droit d'annuler une police ou de refuser une demande de réclamation à un assuré qui, de manière intentionnelle, dissimule ou fait une fausse déclaration des faits importants concernant la demande d'assurance.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

**Je déclare que je suis un membre en règle de l'Association canadienne des ergothérapeutes. Si l'on détermine que je ne suis pas membre actif, je comprends que mes polices d'assurance sont nulles et non avenues.**

Signé par :

Poste :

Date:

## Divulgateion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)		Frais
Assurance responsabilité professionnelle des cliniques	Par demande	25 %		Néant
Assurance responsabilité professionnelle des cliniques multidisciplinaires	Par demande	25 %		Néant
Assurance responsabilité civile générale individuelle 2 M\$ / 5 M\$ 5 M\$ / 5 M\$	Par demande	25 %		33 \$ 48 \$
Assurance responsabilité civile générale des entreprises 2 M\$ / 5 M\$ 5 M\$ / 5 M\$	Par demande	25 %		45 \$ 59 \$
Forfait clinique	Par demande	25 %		43 \$
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%		Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$	
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%		Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%		Néant
Assurance frais juridiques d'entreprise	Par demande	20%		Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%		10 \$
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%		15 \$

*Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).*

## Informations sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Services de Risque Ltée, ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Sous-total	\$
Frais de service	25,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

## Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_ Code de sécurité : \_\_\_\_\_  
Nom du titulaire de la carte : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)**  
979 rue Bank, bureau 200  
Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais : 1-855-318-6024  
Télécopie : 613-701-4234  
Courriel : [caot.insurance@bmsgroup.com](mailto:caot.insurance@bmsgroup.com)